

# CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

## DEVIS D'ORGANISATION

Le présent document contient toutes les informations nécessaires à la planification, à l'organisation et au déroulement d'un championnat régional de cheerleading de la Fédération de Cheerleading du Québec (ci-après appelé FCQ). Ce guide est mis en place afin de faciliter la tâche de l'organisateur et d'assurer une certaine uniformité des championnats régionaux, tant au niveau de la sécurité que de la qualité des rencontres.

### 1. MANDAT DU COMITÉ ORGANISATEUR

Chaque hôte d'un événement de la FCQ doit se doter d'un comité organisateur (ci-après appelé CO) afin de mener à bien l'événement. Une personne ressource doit clairement être identifiée comme responsable du comité organisateur.

Le mandat du CO est d'assurer le montage et le démontage des lieux de la compétition ainsi que de veiller au bon déroulement de la compétition. Pour ce faire, le CO devra s'assurer de respecter le devis d'organisation et collaborer étroitement avec la FCQ pour la mise en œuvre d'une compétition de qualité.

### 2. BUDGET ET RÉPARTITION DES PROFITS

Un budget préliminaire doit être élaboré conjointement par le CO et la FCQ au moins 4 mois avant l'événement à partir du modèle fourni par la FCQ. Le suivi du budget se fait mensuellement lors des rencontres de préparation de l'événement avec la FCQ.

La sélection des fournisseurs se fera en collaboration entre la FCQ et le CO en respectant les ententes de partenariat déjà en place de la FCQ. De manière générale, les ententes de service et factures seront adressées au nom de la FCQ et payées par la FCQ.

Toutes les dépenses encourues par le CO doivent être reliées à une facture qui sera transmise à la FCQ.

À partir du budget final, la répartition des profits se fait en proportion de 50% pour la FCQ et 50% pour le CO.

## **3. LOGISTIQUE GÉNÉRALE**

### **3.1 Sécurité**

En tout temps, les règlements de sécurité de la FCQ doivent être appliqués. Cela inclut, entre autres, les installations, l'équipement et les mesures d'urgence. L'utilisation de machines fumigènes est interdite.

### **3.2 Assurances**

La couverture d'assurance de la FCQ sera étendue à l'événement dont le CO aura la charge.

### **3.3 Horaire**

L'horaire de l'événement et sa gestion seront sous la responsabilité de la FCQ, sauf en cas d'entente entre le CO et la FCQ.

### **3.4 Tarifications d'inscription et billetterie**

Les tarifs pour les championnats sont déterminés par la FCQ, ce qui inclut les tarifs d'inscription et les tarifs de billetterie. Se référer au site internet de la FCQ pour connaître les tarifs de la saison.

L'inscription des équipes à l'événement sera faite auprès de la FCQ.

La vente de billets pour l'événement sera faite par la FCQ.

### **3.5 Promotion et marketing**

La promotion de l'événement sera faite par la FCQ et peut être relayée par le CO. Le cahier des normes graphiques devra être appliqué par le CO dans les activités reliées aux championnats régionaux.

Le logo de l'événement et de la FCQ seront fournis par la FCQ et doivent être utilisés dans les contextes restreints des championnats régionaux seulement.

Les items promotionnels de l'événement seront sous la responsabilité de la FCQ et il est interdit de promouvoir des articles à l'effigie des championnats régionaux autres que ceux obtenus du fournisseur officiel.

Il est interdit par le CO de faire la promotion d'autres événements que ceux de la FCQ.

Les commanditaires sollicités et les partenariats doivent être approuvés par la FCQ et ne doivent pas être liés à l'alcool, le tabac, la drogue ou les boissons énergétiques.

## 3.6 Accréditation des équipes

La FCQ remettra au CO les listes d'accréditation ainsi qu'un guide des procédures de vérification visant à assurer la légitimité de la composition de toutes les équipes participantes et l'éligibilité des entraîneur-es. Le CO devra appliquer les procédures tout au long de l'événement.

# 4. INSTALLATION ET SALLES

## 4.1 Emplacement de compétition

La recherche de l'emplacement de la compétition sera faite par le CO, mais le choix final devra être approuvé par la FCQ et respecter les critères énoncés dans le présent document.

## 4.2 Zone de compétition

La salle où la compétition se déroule doit respecter les critères suivants :

- Environ 10 500 pi<sup>2</sup> sans estrade ou environ 5000 pi<sup>2</sup> avec estrades
- Hauteur minimale de 23 pieds
- Environ 1000 places assises pour les spectateurs

Les éléments suivants doivent être inclus dans la zone de compétition :

- Tapis de compétition de cheerleading noir rebondissant de 42 pi x 54 pi
- Couloir de rideau autoportant ou section d'entrée des équipes avant la performance
- Scène de juge à 2 paliers d'environ 16 pi x 40 pi (hauteurs 36 po et 60 po)
- Régie technique pour le système de son et éclairage
- Branchement électrique pour la scène des juges
- Fan Zone de 15 pi x 56 pi devant le tapis (à 15 pi ou devant les officiel·les si la vue est dégagée) avec entrée et sortie distinctes
- Zone de reprise vidéo à la sortie des équipes après la performance
- Zone de révision pour les entraîneur-es entourés de rideau (ou dans une salle connexe)
- Table de remise des médailles et régie
- Zone de premiers soins

## 4.3 Zone d'échauffement

La salle où l'échauffement se déroule doit respecter les critères suivants :

- Environ 6000 pi<sup>2</sup>
- Hauteur minimale de 23 pi

Les éléments suivants doivent être inclus dans la zone d'échauffement :

- Tapis de compétition de cheerleading rebondissant de 42 pi x 54 pi

- Tapis pour l'échauffement de tumbling rebondissant 12 pi x 60 pi
- Tapis pour l'échauffement de building 18 pi x 42 pi
- Système de son pour la zone d'échauffement
- Table de vérification des équipes
- Zone de premiers soins

## 4.4 Salles connexes

Des espaces doivent être réservés pour les éléments suivants:

- Salle du personnel
- Salle des officiel·les
- Salle(s) des athlètes d'environ 3000 pi<sup>2</sup> au total

## 4.5 Espace commun et exposants

Des espaces doivent être réservés pour les éléments suivants :

- Billetterie/Hall d'environ 2000 pi<sup>2</sup>
- Accréditation des équipes d'environ 300 pi<sup>2</sup>
- Exposants (tables et branchement électrique 15 ampères)

# 5. PERSONNEL

Le transport du matériel, le montage et le démontage de la salle étant à la charge du CO, c'est celui-ci qui doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour effectuer ces tâches avant et après l'événement.

Pendant l'événement, au moins 15 personnes sont nécessaires à différents postes durant la journée pour assurer le bon fonctionnement du championnat régional. À l'exception des officiel·les, des spotteurs et des animateurs, c'est le CO qui choisira le personnel en soutien à l'événement et qui décidera si ces postes sont rémunérés ou non. Toutes les personnes occupant des postes lors de l'événement doivent fournir une vérification de ses antécédents judiciaires.

Poste	Accréditation	Billetterie	Chronomètre	Régis	Sécurité
Nombre minimal	2	2	1	2	8

## 6. RESSOURCES MATÉRIELLES

La liste détaillée des ressources matérielles à prévoir sera fournie par la FCQ au CO lors de la première rencontre préparatoire.

Voici un aperçu sommaire des ressources matérielles qui doivent être fournies pour l'événement. Certaines de ces ressources seront fournies par la FCQ (ex: médailles et bannières). Les autres doivent être fournies par le CO et considérées dans le budget de l'événement.

- Sol complet de compétition (Voir section 4.2)
- Sols et tapis de la zone d'échauffement (Voir section 4.3)
- Chaises et/ou estrades
- Bollards ou barrières de foule
- Fond de scène (Backdrop)
- Rideaux noirs avec poteaux autoportants
- Technique d'audio-visuel
- Bannières des équipes gagnantes
- Médailles des athlètes gagnant·es
- Télévision pour reprise vidéo entraîneur·es
- Ordinateurs pour les officiel·les et système de révision
- Signalisation et affichage
- Collations et repas pour le personnel
- Walki-Talkies
- Etc.